OPCVM soumis au droit français

OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE

Rapport annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

Ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs ... 3
Société de gestion ... 3
Commercialisateur ... 3
Dépositaire et conservateur ... 3
Centralisateur ... 3
Commissaire aux comptes ... 3
Informations concernant les placements et la gestion ... 4
Caractéristiques de l'OPC ... 4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice ... 14
Changement(s) à venir ... 14
Autres informations ... 14
Rapport d'activité ... 15
Informations réglementaires ... 19
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ... 23
Comptes annuels ... 29
Bilan actif ... 29
Bilan passif ... 30
Compte de résultat ... 31
Annexes aux comptes annuels ... 33
Annexe d'informations périodiques SFDR ... 69

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management
Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)
Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management
Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Mutavie
Siège social et adresse postale : 9, rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort Cedex 9 (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS Bank
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (France)
Adresse postale : 12, place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex (France)
Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

CACEIS Bank
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit
Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)
Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
R	FR0014001I251	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	Tous souscripteurs	Néant	Néant

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à quatre ans et après déduction des frais de gestion, son indicateur de référence composé de 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an et en sélectionnant des OPC ayant pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return.

L'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) offre une exposition aux actions des 23 pays développés du monde entier (au 20/10/2016) qui remplissent les critères de flottant, de liquidité et de taille de MSCI. L'Indice recourt également aux contrats de change à terme à un mois pour couvrir chaque devise différente de l'euro par rapport à l'euro conformément à la méthodologie des indices MSCI Hedged. La couverture réduit l'effet des fluctuations du taux de change entre la devise des actions qui constituent l'Indice et l'euro, la devise de référence du Fonds. Il est calculé et diffusé par Morgan Stanley. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.msci.com. Son ticker Bloomberg est le : MXWOHEUR Index.

L'indice Bloomberg US Corporate Bond Index mesure le marché des obligations d'entreprises de qualité investissement, à taux fixe et imposables. Il comprend des titres libellés en USD émis publiquement par des émetteurs industriels, de services publics et financiers américains et non américains. À partir de juillet 2023, Bloomberg a modifié la méthodologie de couverture pour utiliser des contrats à terme au prorata afin d'aligner la date de règlement du contrat à terme sur la date de règlement du spot à la fin du mois suivant. L'utilisation de contrats à terme au prorata vise à améliorer la couverture des flux de trésorerie pour les investisseurs qui se couvrent pour la période exacte allant de la fin du mois à la fin du mois. Son ticker Bloomberg est le : LUACTREH Index. Il est calculé et publié par Bloomberg LP.

L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate Total Return est calculé et publié par Bloomberg LP. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en Euro, émis par des émetteurs privés, ainsi que des sociétés foncières, notés au minimum BBB- (notation Standard and Poor's ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) et ayant une maturité résiduelle supérieure à 1 an. Son ticker Bloomberg est le : LECPTREU Index.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Fonds est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence. Le Fonds réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit entre 90% et 95% de l'actif net en parts ou actions d'OPC (ci-après la « Poche OPC ») dont 60% minimum de son actif net sur des OPC indiciels (actions et obligations internationales), des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite. Par ailleurs, le Fonds sera investi entre 5% et 10% de l'actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail (ci-après la « Poche Solidaire »).

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital (de toutes capitalisations), des titres de créance (souverain, d'entreprises, de toutes notations et non notés) et des instruments monétaires. Ces titres pourront être libellés en toutes devises. Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de la Poche OPC.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 20% à 80% de l'actif net (indirectement via des OPC et de manière accessoire directement via des actions non cotées solidaires)
- Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net (indirectement via des OPC)
- Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net (indirectement via des OPC)

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scenarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, l'équipe de gestion procède à la sélection des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers.

Sélection d'OPC (dont OPC indiciel) :

Ofi Invest ESG MultiTrack Solidaire investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou d'un label reconnu équivalent au sein de l'univers ISR composé de l'ensemble des fonds notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG.

La sélection repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection.

Par ailleurs, l'investissement dans des OPC externes à la Société de Gestion peut générer un résultat d'ensemble hétérogène dans la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille, dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

La Société de Gestion s'assurera que tous les OPC en portefeuille et ce conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA appliquent les exclusions Paris-Aligned Benchmark (PAB).

Critères de sélection au niveau du Fonds : deux niveaux d'évaluation du processus de gestion :

- Evaluation qualitative du process et de l'équipe de gestion par un analyste : analyse des réponses au questionnaire Due diligence fonds, visite in situ si possible, a minima conférence call avec l'équipe de gestion / personnes clés ;
- Evaluation quantitative du process : analyse de la performance et autres statistiques pertinentes à la classe d'actif et comparées à l'univers (quand possible), analyse de l'inventaire - l'objectif étant notamment valider l'adéquation du process et la qualité de la mise en œuvre du process.

Critères de sélection au niveau de la Société de Gestion :

La Société de Gestion fait l'objet d'une notation interne, basée sur les réponses aux questions Due diligence société. Pour entrer en liste d'achat, la Société de Gestion devra obtenir une note supérieure à la moyenne. Un fonds géré par une société de gestion dont la note est jugée insuffisante ou faisant l'objet d'une controverse spécifique identifiée ne peut - de facto - pas intégrer la liste d'achat.

Les fonds ne seront pas validés tant que subsisteront des questions relatives à l'équipe, la société ou le processus de gestion.

Actions non cotées solidaires :

La Poche Solidaire sera investie entre 5% et 10% des actifs en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Dans le cadre de la loi du 19 février 2001, une entreprise solidaire doit répondre à deux principales conditions :

- être une entreprise non cotée ;

et respecter l'une des conditions suivantes :

- employer des salariés dont un tiers au moins bénéficie d'un « contrat-jeune » ou d'un contrat d'insertion ou présente un handicap grave ou relève d'un atelier protégé ou d'un centre d'aide par le travail ; ou

- être constituée sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, adhérents ou sociétaires ; leur rémunération doit être inférieure à un plafond annuel défini par la loi.

Pour la constitution de la Poche Solidaire, les équipes de la Société de Gestion s'appuient sur la Société d'Investissement de l'association France Active qui a pour mission de créer et de consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus (demandeurs d'emplois, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes handicapées, les jeunes et les seniors).

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le Fonds devra également être en permanence exposé en direct et à hauteur de 5% à 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Le Fonds pourra également être exposé indirectement à ce type d'instruments via des OPC (se référer à la section « Parts et/ou actions d'OPC »).

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds n'aura pas recours à ce type d'instrument en direct (se référer à la section « Parts et/ou actions d'OPC »).

Parts et/ou actions d'OPC :

Le portefeuille pourra investir entre 90% et 95% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	95%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds investira dans des parts ou actions d'OPC exposés aux marchés suivants :

- Actions : ces titres pourront concerner tous les secteurs d'activité et toutes tailles de capitalisation, ils seront libellés en toutes devises et émis par des émetteurs de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 30% de la Poche OPC ;
- Obligations et instruments du marché monétaire : les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 30% de la Poche OPC, les titres pourront être libellés en toutes devises et émis par des entreprises du secteur privé et public. Les titres pourront bénéficier de toutes notations et/ou être non notés.

La Poche OPC sera constituée à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant obtenu le Label ISR et, à hauteur de 10% maximum d'OPC qui respectent les contraintes suivantes :

- l'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net de l'OPC sous-jacent ;
- la mise en œuvre de l'approche extra-financière induit une réduction d'au minimum 20% d'un univers investissable défini au préalable comme univers de départ ou d'une note extra-financière moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note extra-financière moyenne de l'univers de départ.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le Fonds pourra détenir des OPC gérés par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion liées.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux (dans la limite de 100% de l'actif net)
- Change (dans la limite de 80% de l'actif net)
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture (de manière systématique pour couvrir le risque de change et de manière discrétionnaire pour couvrir les risques actions et taux)
- Exposition
- Arbitrage sur les devises uniquement

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (sur indices et single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ■ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ■ Augmentation de l'exposition au marché
- ☐ Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le Fonds.

Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ■ Taux
- ■ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions :

- ■ Couverture (de manière systématique pour couvrir le risque de change et de manière discrétionnaire pour couvrir les risques actions et taux)
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Obligations échangeables
- ■ Obligations avec bons de souscription
- ■ Obligations remboursables en actions
- ■ Credit Link Notes
- ■ EMTN Structurés
- ■ Droits et warrants
- ■ Obligations callables
- ■ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché actions et taux ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'aura pas recours à des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Engagement du Fonds :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

L'équipe de gestion peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles l'équipe de gestion pourrait être amenée à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley et Natixis.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « *collateral agreement* » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Profil de risque

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers des investissements du Fonds, les risques pour les porteurs sont les suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

L'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

Risque de crédit :

Le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de modèle :

Le processus de gestion de l'OPCVM repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaire servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

Risque de volatilité :

La hausse ou la baisse de la volatilité peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés actions.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risque de liquidité lié aux investissements solidaires :

L'investissement en titres non cotés se caractérise généralement par une faible liquidité. La rémunération tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché. Le faible volume de ces titres génère un risque de pertes potentielles.

Durée de placement recommandée

Quatre (4) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/04/2025 :

- Changement de méthodologie ESG : Fonds de fonds / 90% Fonds Labelisés ISR ;
- Univers ISR : non applicable ;
- Minimum d'investissement durable sur la base de l'actif net : non applicable.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier[1]

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown[2] historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill[3] », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch[4] (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente[5] refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

[1] Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.
[2] Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).
[3] Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.
[4] Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.
[5] Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs[6]

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread[7] vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit[8]

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité[9] persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement[10] avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité[11] (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit[12] se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »[13] et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

---

[6] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

[7] Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

[8] *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

[9] Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

[10] Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

[11] Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

[12] Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

[13] Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions[14]

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Sur le premier trimestre 2025, le scénario le plus plausible selon nous reste celui d'un atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable autant aux actions qu'aux obligations. A cet effet, la pondération actions américaines se voit maintenue entre 5% et 8% sur cette période, avec une diversification sur les dividendes du S&P 500 2025 à 2%, en anticipation d'une progression des bénéfices des sociétés US plus forte que prévue. L'Europe est un peu moins pondérée avec une allocation à 1% complétée d'une position sur les sociétés de taille moyenne allemandes pour 0,75%. Ces dernières, largement décotées, devraient être favorisées par le paquet fiscal allemand et par des espoirs de paix entre la Russie et l'Ukraine.

Compte tenu des risques potentiels (positionnement très long des investisseurs, ralentissement plus marqué en cas de guerre commerciale), des protections sont maintenues tout au long du trimestre. La duration se voit aussi renforcée sur le trimestre et termine à 0,5 année, par un renforcement sur le Bobl, point de la courbe le plus favorisé par l'action de la Banque centrale européenne (BCE). La position au resserrement entre les taux britanniques et allemands, d'abord renforcée en janvier fait l'objet d'une prise de profits des 2/3 en mars. La pentification sur la courbe Euro est abandonné en février, faute de perspectives de gain conséquentes. Sur le crédit, par précaution, compte tenu du resserrement important des spreads sur le haut rendement, nous réduisons de moitié la position à 1,5%. Nous lui préférons la dette émergente en devises dures, aux perspectives de resserrement plus séduisantes. Nous montons une position de 2%. Enfin côté devises, le dollar vs euro est soldé et nous lui préférons contre la livre sterling. La couronne norvégienne est maintenue mais financée contre le franc suisse, l'euro s'appréciant grâce à l'amélioration du sentiment économique et en réaction à la chute du dollar.

[14] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le second trimestre 2025 est particulièrement marqué par le « Liberation Day » qui affole les marchés, compte tenu des taxes douanières initialement annoncées, qui se verront finalement largement réduites. Les protections du trimestre précédent nous permettent de traverser plus sereinement cette période. Au vu des niveaux atteints au cours du mois d'avril et d'un positionnement extrêmement faible, il nous semble opportun de parier sur un rebond à moyen terme en mettant en place quelques calls, sans pour autant abandonner nos protections, compte tenu de la visibilité réduite sur les conséquences de ces barrières douanières. Nous coupons néanmoins nos long actions US et conservons une position sur les actions européennes qui sont pondérées à 1,5% fin juin. Les mid cap allemandes sont maintenues. Nous maintenons notre position à la surperformance des mid cap européennes à 1,5% mais réduisons le biais vendeur sur les grandes capitalisations à 1% car trop coûteux. La duration fait l'objet d'une réduction à partir du mois de mai : le risque inflationniste refait surface à cause des « tariffs ». Elle est de 0,15 seulement en fin de trimestre. Nous clôturons par ailleurs la stratégie de resserrement entre taux britanniques et allemands, après sa bonne performance. Les opportunités se sont accumulées sur les actifs obligataires à fort rendement : nous avons renforcé les dettes à haut rendement à 4% puis 6% puis avons arbitré une partie sur les dettes émergentes. Ainsi à fin juin, nous détenions 2,5% de dettes à haut rendement en Euro, 3% de dette EM corporate et 1% de dette EM en devises locales, que nous préférons aux dettes EM en devises fortes qui ont été soldées. Sur les devises, nous avons été actifs sur la couronne norvégienne que nous avons repondérée, après avoir souffert de l'épisode de début avril. En fin de période, nous lui avons préféré une patte de financement en dollar, limitant le coût de portage. Elle pesait 1,5% du portefeuille. Les autres positions en GBP/USD ont été soldées. Au cours de ce semestre, nous avons renforcé la part active du Fonds avec une souscription de 760 parts le 20 mai 2025 de Actions France Active.

Au troisième trimestre 2025, la demande en actifs risqués demeure importante, passée la période d'incertitude tarifaire, même si ses impacts négatifs sont encore peu perceptibles, notamment sur l'inflation. Toutefois le marché de l'emploi américain montre quelques faiblesses qui nous conduit à maintenir notre positionnement global long sur les actions, assorti de quelques protections. Les actions européennes sont légèrement écrêtées à 1%. Nous revenons aussi temporairement sur les actions américaines, à la faveur de bons résultats et en l'absence de signes tangibles d'effets négatifs dus aux taxes douanières. La diversification sur les moyennes capitalisations allemandes est conservée. Après un beau parcours, nous commençons à réduire notre stratégie sur les mid cap européennes, qui peinent à trouver un second souffle. Côté duration, nous la maintenons proche de la neutralité, les difficultés budgétaires et les effets des tarifs sur l'inflation nous incitant à une certaine prudence. Sur les taux américains, le marché anticipe un scénario de baisses de taux nous semblant trop conservateur : nous mettons en place une stratégie optionnelle sur le SOFR qui profiterait d'un nombre moins important de baisses. Bien que la classe d'actifs ne nous inquiète pas, le niveau des spreads des obligations à haut rendement en limitent l'intérêt : nous la réduisons à 1,5% mais conservons nos obligations émergentes. Côté devises, nous restons sur la couronne norvégienne contre dollar.

Nous abordons le dernier trimestre civil plutôt confiants : les effets des nouveaux tarifs douaniers semblent plus contenus que craint sur l'inflation, seul le marché du travail américain semble un peu marquer le pas mais sans crainte excessive. En outre, il apparaît de plus en plus probable que la FED redémarre un cycle de baisse de taux. Nous sommes donc restés largement surexposés aux actions que nous avons même renforcées en fin de période à 4,5%. Nous avons toutefois soldé nos positions sur le MDAX, qui manquaient de tendance. La position sur l'Eurostoxx 50 ESG est inchangée à 1.5%. Les midcap européennes sont aussi soldées en début de trimestre. Nous revenons sur la duration européenne à partir de novembre, plutôt comme position de protection, à hauteur de 1 an avant de la réduire à 0,5 en décembre. Nous mettons en place en octobre une position à la pentification du 10-30 ans aux Etats-Unis, favorisée par les baisses à venir des taux de la FED. Les positions de portage sont quant à elles maintenues, tout comme la position sur la couronne norvégienne vs dollar. Par ailleurs le 17 octobre, nous avons poursuivi nos renforcements sur la part solidaire avec une souscription de 950 parts sur les Actions France Active.

Performances[15] :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 8,16% contre 10,45% pour son indice de référence composite : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire PART R	FR0014001251	31/12/2024	31/12/2025	8,16%	10,45%	109,91 €	118,88 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	FR0000008997	Ofi Invest ESG Liquidités	2 099 066,58	1 597 049,12
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	FR001400SDO6	AM ISR US ETF EURC	1 744 853,13	883 781,99
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	LU1659681586	BNPP Easy MSCI USA S	426 012,24	1 192 051,61
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	LU1859444769	BNPP Easy E Corp Bon	1 085 021,38	868 862,87
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	LU2244386053	BNP Prbs Esy E HY SR	496 899,11	1 044 166,87
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	FR001400SDI8	AM ISR EU ETF C	695 972,87	53 268,27
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	FR001400SDP3	AMD ISR CR ETF C	528 575,21	
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	LU1547515137	BNP ESG EMBI H	469 752,45	
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	FR001400SQV3	AM ISR USD EU C	463 481,75	45 701,09
OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE	OPC	IE00BH4G7D40	ISHARES USD CORP BD	400 255,19	354 170,69

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

[15] Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception et transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marché. Dans ce cadre, des frais d'intermédiation seront également facturés au Fonds en complément des frais décrits ci-dessus.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest ESG MultiTrack Solidaire	2,25%	1,24%	1,84%

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest ESG MultiTrack Solidaire n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **3 974 274,79 euros**
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **4 872 889,56 euros**
- **Options :** **1 115 851,26 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**
- **SOCIETE GENERALE CIB**

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 :

  30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 :
  10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)
(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OPCVM soumis au droit français

OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025

Ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres solidaires non cotés

Les actions non cotées France Active Investissement sont valorisées selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux règles et méthodes comptables.

Les actions non cotées France Active Investissement catégorie B sont valorisées au 31 décembre 2024, au prix fixé par l'assemblée générale de la société en date du 15 mai 2025, soit 105,28 € par action. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 hors réserves solidaires.
La valorisation de ces titres de capital est déterminée par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces titres représentent 6,22 % de l'actif net du fonds.
Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».
Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.05.29 10:24:01 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**15 271 512,15**
Actions et valeurs assimilées (A)	**957 521,60**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	957 521,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**14 199 778,94**
OPCVM	14 199 778,94
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**114 211,61**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**15 271 512,15**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**150 990,73**
Comptes financiers	**61 489,42**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**212 480,15**
Total Actif I+II	**15 483 992,30**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	14 233 596,29
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1 162 197,67
Capitaux propres	**15 395 793,96**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**15 395 793,96**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**56 350,23**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**56 350,23**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**31 848,11**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**31 848,11**
Total Passifs : I+II+III+IV	**15 483 992,30**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	15 259,37
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	4 985,04
Sous-total Produits sur opérations financières	**20 244,41**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-584,84
Sous-total Charges sur opérations financières	**-584,84**
Total Revenus financiers nets (A)	**19 659,57**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-203 548,05**
Frais de gestion de la société de gestion	-203 548,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-203 548,05**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-183 888,48**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-15 505,65**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-199 394,13**

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	439 241,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 576,94
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**416 664,96**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**29 737,90**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**446 402,86**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	876 372,92
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 616,97
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**869 755,95**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**45 432,99**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**915 188,94**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 162 197,67**

ANNEXE

Rappel de la strategie d'investissement

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit entre 90% et 95% de l'actif net en parts ou actions d'OPC (ci-après la « Poche OPC ») dont 60% minimum de son actif net sur des OPC indiciels (actions et obligations internationales), des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite. Par ailleurs, le Fonds sera investi entre 5% et 10% de l'actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail (ci-après la « Poche Solidaire »).

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital (de toutes capitalisations), des titres de créance (souverain, d'entreprises, de toutes notations et non notés) et des instruments monétaires. Ces titres pourront être libellés en toutes devises. Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de la Poche OPC.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 20% à 80% de l'actif net (indirectement via des OPC et de manière accessoire directement via des actions non cotées solidaires)
- Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net (indirectement via des OPC)
- Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net (indirectement via des OPC)

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scenarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, l'équipe de gestion procède à la sélection des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024[1]	18/09/2023[2]
Actif net			
en EUR	15 395 793,96	12 049 706,79	-
Nombre de titres			
Parts	129 499,7018	109 629,4564	-
Valeur liquidative unitaire			
en EUR	118,88	109,91	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
en EUR	-	-	-
Capitalisation unitaire			
en EUR	1,90	11,98	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, pour chaque jour où la bourse de Paris est ouverte et qui n'est pas un jour férié légal, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les actions non cotées France Active Investissement catégorie B sont valorisées au 31 décembre 2025, au prix fixé par l'assemblée générale de la société en date du 15 mai 2025, soit 105,28 € par action. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 hors réserves solidaires.
La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces titres représentent 6,22 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.

Toutefois, les règles de valorisation du règlement du fonds sont bien respectées et il n'y a pas de marge d'appréciation de la valorisation de ces titres qui est définie par les statuts.
Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou a défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à 1,40%.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.
Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont les commissions et frais de gestion ne dépasseront pas 2,00 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	**12 049 706,79**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 321 164,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-77 609,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-183 888,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	416 664,96
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	869 755,95
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**15 395 793,96**

Souscriptions rachats

Parts émises	20 532,2949
Parts rachetées	662,0495

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0014001I251 - OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**Autres pays** +/-	**France** +/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	958	-	958	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-	France +/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	2 045	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**3 003**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Montants exprimés en milliers	+/-	< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	61	-	-	-	61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	1 823	-	-	-
Options	NA	-1 116	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**707**	**-**	**-**	**61**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	61	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	581	1 242
Options	-1 116	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**-1 054**	**-**	**-**	**581**	**1 242**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	JPY +/-	NOK +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	99	-	-	-
Comptes financiers	34	0	-	12
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	419	-	200	-
Devises à livrer	-2 784	-509	-	-
Futures options swaps	9	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-2 223**	**-509**	**200**	**12**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	**Investment Grade** +/-	**Non Investment Grade** +/-	**Non notés** +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	55	
Société Générale	*55*	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	61	
CACEIS Bank	*61*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		7
Crédit Agricole		*7*
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN *Société de gestion*	Dénomination du Fonds *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
FR001400SQV3 *AMUNDI AM*	AMDI ISR CRED USD ETF EU H C *France*	*Obligations*	*EUR*	*2 978*
IE0000LVTJ08 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy Sustainable US UCITS ETF EUR Cap *Irlande*	*Actions*	*EUR*	*2 150*
FR001400SDO6 *AMUNDI AM*	AMDI ISR ACT US UC ET EURH C *France*	*Actions*	*EUR*	*1 962*
LU1859444769 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy Euro Corp Bond SRI PAB UCITS ETF Acc *Luxembourg*	*Obligations*	*EUR*	*1 944*
FR001400SDI8 *AMUNDI AM*	AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C *France*	*Actions*	*EUR*	*1 103*
LU2697596745 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy - Sustainable EUR Corporate Bond UCITS ETF *Luxembourg*	*Obligations*	*EUR*	*927*
IE000YARBD10 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy Sustainable Japan UCITS ETF EUR Acc *Irlande*	*Actions*	*EUR*	*610*
LU1547515137 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy JPM ESG EMBI Global Diversified Composite U *Luxembourg*	*Obligations*	*EUR*	*597*
FR001400SDP3 *AMUNDI AM*	AMDI ISR CRED EUR UCIT ETF C *France*	*Obligations*	*EUR*	*533*
FR0000008997 *OFI INVEST AM*	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D *France*	*Monétaire*	*EUR*	*505*
LU2297533809 *AMUNDI AM*	AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*274*
LU1953137681 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy MSCI EMU SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS E *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*186*
IE00BMDFDY08 *BLACKROCK LUX*	ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC *Irlande*	*Obligations*	*EUR*	*138*
LU1659681586 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS E *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*92*
FR001400SDL2 *AMUNDI AM*	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS MARCHES EMERGENTS UCITS ETF *France*	*Actions*	*EUR*	*80*
LU2244386053 *BNP PARIBAS*	BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E *Luxembourg*	*Obligations*	*EUR*	*72*
IE00BH4G7D40 *BLACKROCK LUX*	ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED INC *Irlande*	*Obligations*	*EUR*	*50*
Total				**14 200**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	131 247,18
Souscriptions à recevoir	19 743,55
Total créances	**150 990,73**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-31 560,76
Autre	-287,35
Total dettes	**-31 848,11**
Total	**119 142,62**

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	106,00	4 763,00	504 878,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025
Revenus nets	**-199 394,13**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-199 394,13**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-199 394,13**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-199 394,13
Total	**-199 394,13**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**446 402,86**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**446 402,86**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**446 402,86**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	446 402,86
Total	**446 402,86**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	129 499,7018
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**957 521,60**	**6,22**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*957 521,60*	*6,22*
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	IT/Communication	EUR	9 095,00	957 521,60	6,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**14 199 778,94**	**92,23**
OPCVM				*14 199 778,94*	*92,23*
AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	Finance/Assurance	EUR	94 988,00	1 102 810,68	7,16
AMDI ISR ACT US UC ET EURH C	Finance/Assurance	EUR	172 182,00	1 961 841,71	12,74
AMDI ISR CRED EUR UCIT ETF C	Finance/Assurance	EUR	51 826,00	533 496,84	3,47
AMDI ISR CRED USD ETF EU H C	Finance/Assurance	EUR	287 209,00	2 978 070,12	19,34
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D	Finance/Assurance	EUR	7 030,00	274 401,99	1,78
AMUNDI LABEL ISR ACTIONS MARCHES EMERGENTS UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	13 626,00	79 548,59	0,52
BNP Paribas Easy - Sustainable EUR Corporate Bond UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	85 424,00	926 679,55	6,02
BNP Paribas Easy Euro Corp Bond SRI PAB UCITS ETF Acc	Finance/Assurance	EUR	183 231,00	1 943 567,86	12,62
BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E	Finance/Assurance	EUR	6 396,00	71 763,12	0,47
BNP Paribas Easy JPM ESG EMBI Global Diversified Composite U	Finance/Assurance	EUR	61 615,00	597 357,43	3,88
BNP Paribas Easy MSCI EMU SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS E	Finance/Assurance	EUR	11 077,00	185 872,06	1,21
BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS E	Finance/Assurance	EUR	4 273,00	91 948,55	0,60
BNP Paribas Easy Sustainable Japan UCITS ETF EUR Acc	Finance/Assurance	EUR	53 713,00	610 002,43	3,96
BNP Paribas Easy Sustainable US UCITS ETF EUR Cap	Finance/Assurance	EUR	173 063,00	2 149 857,81	13,96
ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC	Finance/Assurance	EUR	24 010,00	137 937,45	0,90
ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED INC	Finance/Assurance	EUR	12 453,00	49 744,75	0,32
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	106,00	504 878,00	3,28

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**15 157 300,54**	**98,45**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
A/EUR/USD/20260114	32 334,83	-	EUR	2 602 048,31	USD	-2 569 713,48
A/EUR/JPY/20260114	18 813,66	-	EUR	379 617,11	JPY	-360 803,45
A/EUR/JPY/20260114	1 803,87	-	EUR	150 047,26	JPY	-148 243,39
A/EUR/USD/20260114	1 564,25	-	EUR	125 877,76	USD	-124 313,51
A/EUR/USD/20260114	919,95	-	EUR	91 174,96	USD	-90 255,01
A/NOK/EUR/20260114	-	1 949,05	NOK	199 894,83	EUR	-201 843,88
A/USD/EUR/20260114	-	5 050,78	USD	418 614,73	EUR	-423 665,51
Total	**55 436,56**	**6 999,83**		**3 967 274,96**		**-3 918 838,23**

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Futures				
EURO STOXX 50 ESG	9	1 845,00	-	227 835,00
S&P 500 ESG E-MINI	7	8 208,00	-	1 817 156,97
Sous-Total Futures		***10 053,00***	**-**	***2 044 991,97***
Total Actions		**10 053,00**	**-**	**2 044 991,97**
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BOBL	5	-	2 700,00	580 800,00
EURO BUND	6	-	6 180,00	765 420,00
US 10Y NOTE	10	-	8 315,07	979 314,79
US 30Y ULTRA BOND	-5	11 774,13	-	-502 362,81
Sous-Total Futures		***11 774,13***	***17 195,07***	***1 823 171,98***
Options				
SOFR 3M - PUT 96.25 - 2026-09	77	3 687,90	-	-1 752 346,78
SOFR 3M - PUT 96.5 - 2026-09	-154	-	20 488,31	7 288 746,77
SOFR 3M - PUT 96.75 - 2026-09	77	26 225,04	-	-6 652 251,24
Sous-Total Options		***29 912,94***	***20 488,31***	***-1 115 851,25***
Total Taux d'intérêts		**41 687,07**	**37 683,38**	**707 320,73**
Change				
Total Change		**-**	**-**	**-**
Crédit				
Total Crédit		**-**	**-**	**-**
Autres expositions				
Total Autres expositions		**-**	**-**	**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	15 157 300,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	48 436,73
Total instruments financiers à terme - actions	10 053,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	4 003,69
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-4 632,04
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	212 480,15
Autres passifs (-)	-31 848,11
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**15 395 793,96**

COMPTES ANNUELS
31 décembre 2024

Bilan au 31 décembre 2024 (en euros)

BILAN ACTIF

	31/12/2024[1]	N/A
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**12 099 069,91**	**-**
Actions et valeurs assimilées	**774 021,85**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	774 021,85	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**11 101 337,14**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 101 337,14	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**223 710,92**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	223 710,92	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**5 312 697,97**	**-**
Opérations de change à terme de devises	5 152 416,94	-
Autres	160 281,03	-
Comptes financiers	**98 317,26**	**-**
Liquidités	98 317,26	-
Total de l'actif	**17 510 085,14**	**-**

(1) Premier exercice

Bilan au 31 décembre 2024 (en euros)

BILAN PASSIF

	31/12/2024[1]	N/A
Capitaux propres		
Capital	**10 735 914,82**	**-**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**1 339 012,69**	**-**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-25 220,72**	**-**
Total des capitaux propres	**12 049 706,79**	**-**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**211 890,50**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**211 890,50**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	211 890,50	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**5 212 671,36**	**-**
Opérations de change à terme de devises	5 179 400,76	-
Autres	33 270,60	-
Comptes financiers	**35 816,49**	**-**
Concours bancaires courants	35 816,49	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**17 510 085,14**	**-**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

C1 - Public

Hors bilan (en euros)

	31/12/2024[1]	N/A
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**11 838 773,10**	**-**
ACTIONS	11 038 133,10	-
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50	390 480,00	-
ACHAT - OPTION - S&P 500 - PUT 5 925 - 2025-01	5 616 885,65	-
VENTE - OPTION - S&P 500 - PUT 5 900 - 2025-01	5 030 767,45	-
TAUX	800 640,00	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	800 640,00	-
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**3 840 836,48**	**-**
ACTIONS	2 253 880,16	-
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX MID EUR PRICE	379 800,00	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 DIVIDEND PRICE	111 540,32	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 ESG E-MINI	1 762 539,84	-
TAUX	1 586 956,32	-
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	707 160,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO SCHATZ	320 955,00	-
ACHAT - FUTURE - LIFFE LONG GILT	558 841,32	-
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**

(1) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

	31/12/2024[1]	N/A
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 582,88	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	178 309,55	-
Total (I)	**191 892,43**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	2 505,18	-
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**2 505,18**	**-**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**189 387,25**	**-**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	207 768,95	-
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-18 381,70**	**-**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6 839,02	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-25 220,72**	**-**

(1) Premier exercice

C1 - Public

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 est le premier exercice du fonds d'une durée de 15 mois et 13 jours.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, pour chaque jour où la bourse de Paris est ouverte et qui n'est pas un jour férié légal, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les actions non cotées France Active Investissement catégorie B sont valorisées au 31 décembre 2024, au prix fixé par l'assemblée générale de la société en date du 30 mai 2024, soit 104,81 € par action. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 hors réserves solidaires.

La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces titres représentent 6,42 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2024.

Toutefois, les règles de valorisation du règlement du fonds sont bien respectées et il n'y a pas de marge d'appréciation de la valorisation de ces titres qui est définie par les statuts.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou a défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à 1,40%.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.
Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont les commissions et frais de gestion ne dépasseront pas 2,00 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		31/12/2024[1]	N/A
Actif net en début d'exercice		**-**	**-**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		10 956 800,53	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-11 303,76	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		1 544 337,58	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-99 242,38	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers		1 377 711,62	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-1 460 914,76	-
Frais de transaction		-46 321,82	-
Différences de change		-45 175,81	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		-103 110,86	-
Différence d'estimation exercice N	-103 110,86		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-44 691,85	-
Différence d'estimation exercice N	-44 691,85		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-18 381,70	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**12 049 706,79**	**-**

(1) Premier exercice

C1 - Public

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	2 387 596,32	19,81
Actions	13 292 013,25	110,31
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	98 317,26	0,82
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	35 816,49	0,30
Hors-bilan								
Opérations de couverture	800 640,00	6,64	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	1 586 956,32	13,17	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	98 317,26	0,82	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	35 816,49	0,30	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	800 640,00	6,64
Autres opérations	-	-	-	-	320 955,00	2,66	707 160,00	5,87	558 841,32	4,64

Répartition par devise

	USD	%	NOK	%	GBP	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	452 168,28	3,75	1 223 978,75	10,16	16 509,43	0,14	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	19 527,09	0,16	65 300,18	0,54
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	2 726 219,22	22,62	492 751,16	4,09	-	-	369 978,47	3,07
Comptes financiers	35 764,94	0,30	-	-	-	-	51,55	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	10 647 653,10	88,36	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	1 874 080,15	15,55	-	-	558 841,32	4,64	-	-

C1 - Public

Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2024[1]
Créances	
Achat à terme de devises	5 152 416,94
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	106 932,27
Vente à règlement différé	39 367,38
Souscriptions à recevoir	13 981,38
Total créances	**5 312 697,97**
Dettes	
Vente à terme de devises	-5 179 400,76
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-23 263,71
Autre	-10 006,89[2]
Total dettes	**-5 212 671,36**
Total	**100 026,61**

(1) Premier exercice
(2) Provision frais RTO.

Souscriptions rachats

Parts émises	109 734,1428[3]
Parts rachetées	104,6864

(3) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 18/09/2023.

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50[4]
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) Le fonds et la catégorie de parts R ayant été créés le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
	Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan			
	Néant			
	Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine			
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

C1 - Public

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2024[1]	N/A
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-25 220,72[5]	-
Total	**-25 220,72**	**-**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-25 220,72	-
Total	**-25 220,72**	**-**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) Premier exercice

(5) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 18/09/2023.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2024[1]	N/A
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 339 012,69[6]	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**1 339 012,69**	**-**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 339 012,69	-
Total	**1 339 012,69**	**-**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	109 629,4564	-
Distribution unitaire	-	-

(1) Premier exercice

(6) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 18/09/2023.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2024[1]	18/09/2023[7]
Actif net		
en EUR	12 049 706,79	-
Nombre de titres		
Parts	109 629,4564	-
Valeur liquidative unitaire		
en EUR	109,91	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
en EUR	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)		
en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
en EUR	11,98	-

(1) Premier exercice

(7) Date de création

C1 - Public

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			*774 021,85*	*6,42*
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			774 021,85	6,42
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	7 385,00	774 021,85	6,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			*11 101 337,14*	*92,13*
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 101 337,14	92,13
AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	EUR	36 172,00	364 541,42	3,03
AMDI ISR ACT US UC ET EURH C	EUR	88 765,00	865 103,69	7,18
AMDI ISR CRED USD ETF EU H C	EUR	238 366,00	2 354 579,35	19,54
AMIX MSCIPACFC EX JPN SRI PAB UCTETFDREC	EUR	263,00	161 587,20	1,34
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D	EUR	6 226,00	240 522,83	2,00
BNP Paribas Easy - Sustainable EUR Corporate Bond UCITS ETF	EUR	72 370,00	762 258,74	6,33
BNP Paribas Easy Euro Corp Bond SRI PAB UCITS ETF Acc	EUR	162 103,00	1 671 638,56	13,87
BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E	EUR	57 196,00	612 111,59	5,08
BNP Paribas Easy MSCI EMU SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS E	EUR	21 793,00	319 964,83	2,66
BNP Paribas Easy MSCI Europe SRI S-Series PAB 5% Capped UCIT	EUR	11 358,00	369 509,81	3,07
BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS E	EUR	37 651,00	877 226,88	7,28
BNP Paribas Easy Sustainable Japan UCITS ETF EUR Acc	EUR	36 630,00	373 589,37	3,10
BNP Paribas Easy Sustainable US UCITS ETF EUR Cap	EUR	144 206,00	1 720 795,78	14,28
ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC	EUR	75 853,00	407 907,09	3,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			*11 820,42*	*0,10*
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			11 820,42	0,10
Appel Marge CACEIS	EUR	-15 065,03	-15 065,03	-0,13
Appel Marge CACEIS	USD	55 410,66	53 511,02	0,44
Appel Marge CACEIS	GBP	10 390,00	12 566,52	0,10
EMINI SP500 E 0325	USD	7,00	-55 430,31	-0,46
EURO BOBL 0325	EUR	6,00	-9 300,00	-0,08
EURO BUND 0325	EUR	-6,00	21 900,00	0,18
EURO SCHATZ 0325	EUR	3,00	-1 290,00	-0,01
EURO STOXX 50 0325	EUR	-8,00	7 730,00	0,06
ISX_/0125/P5900.0	USD	-17,00	-114 263,64	-0,95
LONG GILT FUT 0325	GBP	5,00	-12 566,52	-0,10
SP 500 25/01/2017 P5925	USD	17,00	126 084,02	1,05
SP 500 ANNL D 1225	USD	15,00	1 919,36	0,02
XEUR FMCE MCX 0325	EUR	15,00	-3 975,00	-0,03
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			**5 312 697,97**	**44,09**
Dettes			**-5 212 671,36**	**-43,26**
Comptes financiers			**62 500,77**	**0,52**
ACTIF NET			**12 049 706,79**	**100,00**

C1 - Public

OPCVM soumis au droit français

OFI INVEST ESG MULTITRACK SOLIDAIRE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

Ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire

Identifiant d'entité juridique :
5493000JSCWYLHDQ6D49

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ____** %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : ____** %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Multitrack Solidaire (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des OPC qui intègrent des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection.

En effet, le Fonds visait à investir 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou label reconnu équivalent au sein de l'univers ISR composé de l'ensemble des fonds notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG et entre 5% et 10% de sa poche dite solidaire dans des entreprises solidaires agrées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

L'univers ISR spécifique composé de l'ensemble des fonds notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et sociales promus par le Fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1er avril 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le pourcentage d'OPC détenus qui disposent du label d'Etat ISR et label reconnus équivalents : 94,5%**

- **La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article**

  L.3332-17-1 du Code du travail : 6,2%

- **Les notations moyennes pondérées des composantes Environnement, Social et Gouvernance du** portefeuille s'élèvent respectivement à **6,77**, **5,16** et **6,55**, tandis que celles de l'indice de référence atteignent **6,71**, **5,15** et **6,68**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le pourcentage d'OPC détenus qui disposent du label d'Etat ISR et/ou respectent les critères de sélectivité ESG définis par la société de gestion : 91,8%**

- **La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail : 6,4%.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jaccents à la proportion restante de ce produit financier ne prennnent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Actif	Secteur	Poids	Pays
AMUNDI ISR CREDIT USD UCITS ETF EU		19,65%	
BNP PARIBAS EASY SUST US UCITS ETF		14,18%	
AMUNDI ISR ACTIONS USA UCITS ETF E		12,94%	
BNP PARIBAS EASY CORP BOND SRI P		12,82%	Luxembourg
AMUNDI ISR ACTIONS EUROPE UCITS ET		7,28%	
ACTIONS FRANCE ACTIVE INV Prvt		6,32%	France
BNP PARIBAS EASY SUSTAINABLE EUR C		6,11%	
BNP PARIBAS EASY SUST JAPAN UCITS		4,02%	
BNPPE JPM ESG EMBI GBL DVSFD CMPT		3,94%	
AMUNDI LABEL ISR CREDIT EUR UCITS		3,52%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		3,33%	France
AMUNDI USD CORPORATE BOND ESG UCIT		1,81%	
BNP PARIBAS EASY MSCI EMU SRI PAB		1,23%	Luxembourg
ISHARES $ HIGH YIELD CORP BOND ESG		0,91%	États-Unis
BNPPE MSCI USA SRI S-SRS PAB % CP		0,61%	

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **91,10%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **8,10%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **1,80%** de liquidités ;
- **6,30** % de dérivés ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont des liquidités et des produits dérivés.

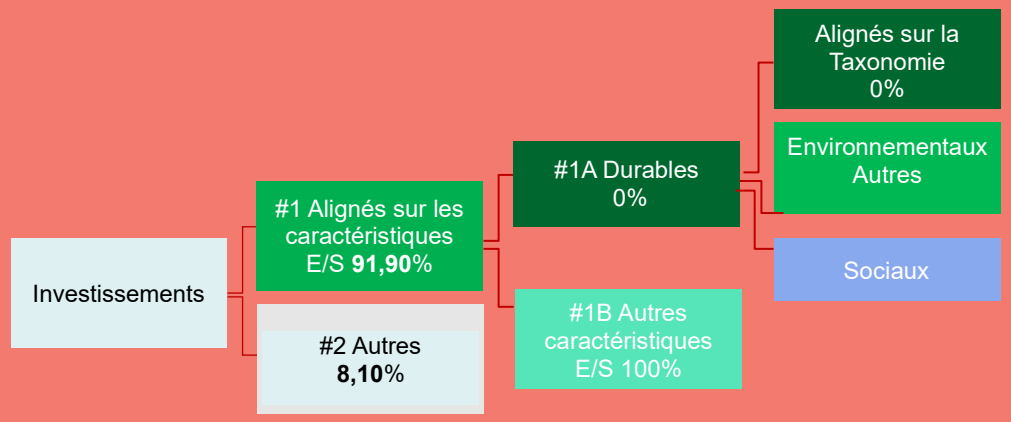

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Secteurs	Sous secteurs	poids
Autre		99,67%
Finance		0,33%
Finance	Marchés financiers	0,33%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

[1] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

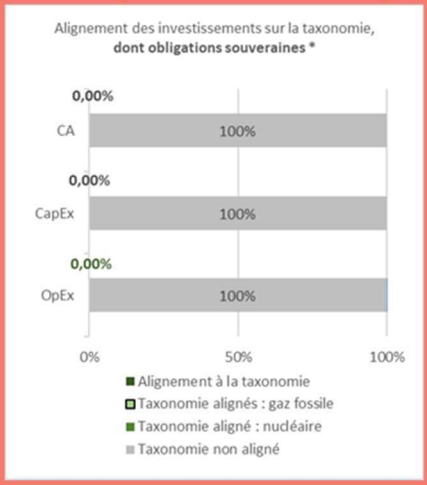

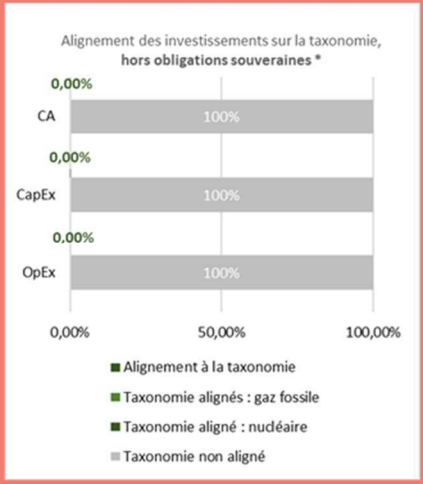

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR spécifique composé de l'ensemble des fonds notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et sociales promus par le fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable